

M. P. Eberlin, conseiller technique du CICR, a parlé de l'identification des aéronefs sanitaires en période de conflit armé sur la base du Règlement relatif à l'identification (Annexe I du Protocole I) et des résolutions adoptées par la Conférence diplomatique de 1977 et selon le Règlement des radiocommunications, texte entré en vigueur pour le monde entier, le 1<sup>er</sup> janvier 1982. Un article de la présente Revue expose la matière de cette causerie.

---

### **Décès de M. Guillaume Bordier**

Le 9 juillet 1982, est décédé, à Genève, M. Guillaume Bordier, ancien vice-président et membre honoraire du CICR.

Né à Genève en 1901, M. G. Bordier avait fait ses premières études dans cette ville; il les avait poursuivies à Zürich, à l'Ecole polytechnique fédérale où il avait obtenu le brevet d'ingénieur; puis il avait fait deux ans d'études économiques aux Etats-Unis où il avait reçu le diplôme de « Master of Business Administration » de l'Université de Harvard, en 1929. De retour à Genève, il fut fondé de pouvoir, puis associé de la Banque Bordier et C<sup>ie</sup>; il fut membre de l'Association suisse des banquiers et il siégea à de nombreux conseils d'administration de sociétés commerciales.

Le CICR appela M. Bordier à son conseil en janvier 1955, à une époque où il avait à faire face à des responsabilités financières de plus en plus lourdes, dues à un surcroît d'activités grandissant. Il tenait à s'associer la collaboration d'un homme d'affaires dont étaient reconnues les hautes qualités et l'expérience des problèmes financiers.

M. Bordier prit une part active aux tâches de notre institution; il fit partie à plusieurs reprises du Conseil de Présidence et assumait pendant des années, sans en vouloir porter le titre, les fonctions de trésorier. Il exerça, en 1966 et 1967, la charge de vice-président.

Il fit une visite officielle, en 1963, à la Croix-Rouge américaine et ce fut lui qui représenta le CICR lors des manifestations organisées, en 1967, à Moscou, pour le Centenaire de la fondation de la Croix-Rouge

en Russie. La même année, il fit partie de la délégation du CICR au Conseil des Délégués réuni à la Haye. M. Bordier présenta sa démission au CICR en mai 1973 et il fut alors nommé membre honoraire.

M. Bordier a apporté à l'œuvre humanitaire internationale un concours précieux. Le CICR a rendu un hommage reconnaissant à la fidélité et à la compétence avec lesquelles il a assumé les responsabilités qui lui furent confiées.

---